ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bovins

Question écrite n° 14087

Texte de la question

M Jean-Yves Cozan attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur la situation des agriculteurs producteurs de lait qui se sont reconvertis en producteurs de viande bovine ces dernieres annees. Aujourd'hui ils sont nombreux a connaitre des difficultes financieres dues a l'augmentation des charges, aux impots, aux services annexes et notamment a la faiblesse des cours. Par ailleurs, ils sont confrontes a la concurrence de certains producteurs de lait aides, qui produisent parallelement egalement de la viande bovine alors que la cessation d'activite des premiers leur ont permis de conserver leurs quotas. Dans ces conditions il lui demande s'il envisage d'octroyer a ces producteurs de cinquante-cinq ans et plus le benefice d'une retraite anticipee ou d'une aide equivalente leur permettant d'atteindre l'age normal de la retraite dans des conditions decentes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les agriculteurs, producteurs de lait, qui se sont reconvertis en producteurs de viande bovine ces dernieres annees et qui, ages de cinquante-cinq ans, se trouvent confrontes a de graves difficultes financieres, peuvent beneficier des aides qui ont ete mises en oeuvre pour venir en aide aux agriculteurs en difficulte. Il est prevu, en particulier, dans le cadre du decret no 89-341 du 29 mai 1989, l'octroi d'une indemnite annuelle d'attente, qui doit leur permettre, a la suite d'une procedure de liquidation de leur exploitation, d'atteindre l'age de la retraite dans des conditions decentes.

Données clés

Auteur : M. Cozan Jean-Yves
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14087
Rubrique : Elevage
Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2611